

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2021

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 10 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/03/2021
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 26 Février à 17:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2021.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MONNIER Sarah à Mme FIOT Nathalie, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, MM : NAËL Benoît à M. De TROGOFF Hervé, POUPARD Dominique à M. De TROGOFF Hervé

Absent(s) : Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, GELLÉ Bérangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

A été nommée secrétaire : M. COUROUSSÉ Gilles

2021_015 – Création de poste - Adjoint administratif territorial

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la nécessité pour l'agent d'accueil de disposer de temps hors période d'ouverture de la mairie afin d'assurer le suivi administratif de l'état-civil, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires au service administratif.

2 - La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 20h30 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 1er mars 2021.

3 - De modifier le tableau des emplois comme joint à la délibération :

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 044-214400913-20210226-2021_15-DE

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :



En mairie, le 02/03/2021
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé de Trogoff".

Hervé de TROGOFF